



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 89262

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche le sentiment du Gouvernement à la lecture du rapport de l'institut Montaigne, intitulé « Ouvrir les grandes écoles à la diversité », et des propositions qui y sont inscrites, notamment celles ayant trait à une classe préparatoire d'été gratuite, réservée à des lycéens présélectionnés grâce à leurs résultats scolaires et à des critères sociaux.

Texte de la réponse

La proposition figurant dans le rapport cité, page 59, concerne le recrutement des écoles de commerce s'inspirant de préparation existante pour préparer le concours d'entrée à l'Institut d'études politiques qui a lieu à la fin des vacances. Cette proposition, intéressante en soi, doit être examinée dans le contexte général du recrutement des écoles de commerce. Mais la mise en place de cette préparation d'été exigerait qu'un concours spécifique soit créé postérieurement à l'été. Un tel dispositif ne pourrait être mis en place qu'avec l'engagement contractuel des établissements concernés de recruter sur cette voie particulière de manière à garantir aux étudiants qui auraient suivi ce cursus des probabilités d'intégration dans les écoles au moins équivalentes aux autres recrutements traditionnels. Or, bon nombre d'écoles ne recrutent pas actuellement au niveau du bac et la création d'un cycle supplémentaire ne pourrait s'effectuer sans modifier l'équilibre général des recrutements des écoles. Cela aurait pour conséquence, dans l'hypothèse d'une modification acceptée par les lycées, l'ouverture d'un premier cycle dont le financement est à trouver par les établissements en question.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89262

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2946

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9135